

Nos collaborations

- DGTL : Direction du logement
- DGIP : Direction de l'immobilier et du foncier
- Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP)
- Architectes / Urbanistes
- Spécialistes dans les domaines suivants :
Droit immobiliers et droits réels (DDP)
Droit de l'aménagement du territoire
Droit des contrats, partenariat privé-public
Développement durable

Bénéficiaires

- Communes, associations de communes
- Coopératives d'habitation ou d'habitants
- Fondations en faveur du logement
- Autres porteurs de projets LUP

La SVL est innovante et proactive dans le domaine de la création de logements à loyers abordables.

Pour de futurs développements, nous recherchons :

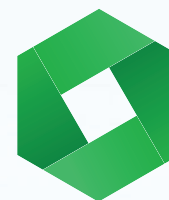
- parcelles communales ou privées en zone à bâtir
- parcelles construites avec potentiel de densification
- projets immobiliers nécessitant un remaniement ou l'élaboration d'un plan d'affectation
- bâtiments à rénover / transformer

Nous vous conseillons
volontiers et sans engagement

Contactez-nous !



Société vaudoise pour le logement SA
Avenue de la Gare 10
CH-1003 Lausanne
021 636 20 35
info@svl-vd.ch



SVL Société vaudoise
pour le logement



La Société vaudoise pour le logement (SVL) SA a été créée le 27 octobre 1981 en application de l'article 16 de la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement (LL), qui dispose de ses tâches et attributions. L'État de Vaud en a la maîtrise juridique et économique.

Nos missions

Conseils et appui aux communes

- Accompagnement des communes dans leurs projets de logements, de leur phase initiale à leur mise en œuvre (détermination des besoins en logements, organisation du projet, etc.)
- Mise en place du processus de sélection du partenaire qui va réaliser le projet et pilotage opérationnel.
- Conseils dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en faveur du logement d'utilité publique (LUP) en application de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Acquisition / portage de terrain

- Acquisitions de terrains permettant la création de LUP pour les céder à un tiers investisseur sous forme de DDP, garantissant des loyers abordables sur toute la durée du DDP.
- Portage de terrains pour le compte d'une commune ou d'un maître d'ouvrage désireux de réaliser des LUP.

Aides financières

- Financement des premières études pour soutenir les maîtres d'ouvrages réalisant des LUP.
- Portage jusqu'au permis de construire et l'obtention des crédits.



Valorisation des terrains / Politique foncière en faveur des LUP



Acquisition et portage de terrains / immeubles
Soutien opérationnel et financier de projet de logements



Sélection de l'investisseur /
Transfert du terrain en DDP de superficie

Nos buts

Les principaux sont les suivants :

1. Acquérir des terrains qui doivent servir à la création d'infrastructures et de logements.
2. Préparer ces terrains à leur destination finale, notamment par l'étude de plans d'aménagement ou de plans de quartier et la création de l'équipement et des raccordements nécessaires.
3. Céder ces terrains à des communes, sociétés ou fondations sans but lucratif, sociétés anonymes à actions exclusivement nominatives, ou particuliers, essentiellement pour la réalisation de logements.
4. Favoriser la création et le développement de sociétés construisant sans but lucratif, notamment par des prêts sous forme de terrains ou de financement des premières études, et coordonner leur action.
5. Assumer toutes autres tâches de préparation de terrains ou de constructions d'utilité publique que le Conseil d'Etat lui confiera.